

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- vous faire participer aux actes de la vie quotidienne, aux activités et animations au regard de vos souhaits et désirs ;

Vous restez acteur :

- le personnel encourage les projets ;
- favoriser la vie en collectivité et la vie sociale à partir du quotidien, à votre rythme ;
- maintenir les liens avec l'environnement familial, social ;
- pallier le handicap pour aller vers l'extérieur.

... pour bien vieillir

À PROXIMITÉ

- pharmacie ;
- boulangerie ;
- lignes de bus 3, 5A, 5B ;
- parc de l'Arceau ;
- presse ;
- Géant Espace Anjou.

DÉMARCHES POUR INSCRIPTION

- visite de l'établissement sur rendez-vous ;
- constitution du dossier d'inscription ;
- admission après visite médicale.



INFOS EHPAD Gaston-Birgé

66, boulevard Gaston-Birgé
49100 Angers
Tél. : 02 41 21 13 00
Fax : 02 41 27 03 34

Ligne des bus : n° 3, 5A, 5B

Renseignements du lundi au vendredi :
9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

ANGERS 21
Des services pour chacun

>> Insertion >> Culture >> Services >> Social >> Emploi >>



La résidence Gaston-Birgé

Centre communal d'action sociale



www.angers.fr



La résidence Gaston-Birgé

est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers.

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et/ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui en font la demande et qui remplissent les conditions d'admission.

L'établissement répond également aux normes pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) permettant aux résidents qui remplissent les conditions d'en bénéficier.

Les appartements sont répartis sur cinq niveaux pour une capacité d'accueil de 72 résidents

- 67 logements de type I bis (27-32 m²)
- 2 logements de type II pour couple (47 m²)
- 1 logement de type I (21 m²)
- 4 appartements d'hébergement temporaire
- 6 places en accueil de jour pour personnes souffrant de la maladie Alzheimer ou troubles apparentés.



La résidence Gaston-Birgé

VOTRE DOMICILE

Vous êtes locataire de votre appartement :

- vous l'aménagez et le décidez selon votre goût ;
- vous recevez votre famille et vos amis ;
- vous conservez toute votre liberté et notamment celle du choix de votre médecin.

Tous les appartements sont équipés :

- d'une kitchenette,
- d'une salle d'eau,
- d'un espace chambre à coucher,
- d'un espace salon,
- d'une ligne téléphonique et du câble.

... véritable lieu de vie et de projets

DES ESPACES COLLECTIFS POUR VOUS RECEVOIR :

- une salle de restaurant climatisée, lumineuse et spacieuse pour prendre vos repas en compagnie des autres résidents et de vos invités ;
- grand salon au rez-de-chaussée à votre disposition ;
- salons de pédicure, de coiffure, d'esthétique ;
- un espace vert situé derrière la résidence.

À découvrir, le parc de l'Arceau pour de plus longues promenades



UN ÉVENTAIL DE PRESTATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

Des activités et animations variées et régulières (ateliers gym douce, mémoire, lecture...).

Rencontres et sorties extérieures.

Une prise en charge individualisée, adaptée à vos besoins.

... pour maintenir votre autonomie et votre vie sociale

UNE OUVERTURE DYNAMIQUE SUR LE QUARTIER

Rencontre intergénération avec le centre de loisirs, l'association et la maison de quartier.

... pour partager des moments conviviaux et renforcer le plaisir de vivre ensemble

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

- des professionnels de l'accueil, d'accompagnement, de soins, de restauration, des veilleurs de nuit ;
- une équipe accueillante, attentive et dynamique qui veille à votre bien-être et à votre sécurité dans une ambiance conviviale et chaleureuse.